



GILLES DE RAIS

D'après le portrait de la Galerie de Versailles

(Peint par Ferron)

Le Procès Inquisitorial

de

GILLES DE RAIS

MARÉCHAL DE FRANCE

avec

UN ESSAI DE RÉHABILITATION

PAR LE

Dr LUDOVICO HERNANDEZ

(Traduction littérale du Procès canonique et reproduction
du Procès civil.)



PARIS

BIBLIOTHÈQUE DES CURIEUX

4, RUE DE FURSTENBERG, 4

MCMXXI

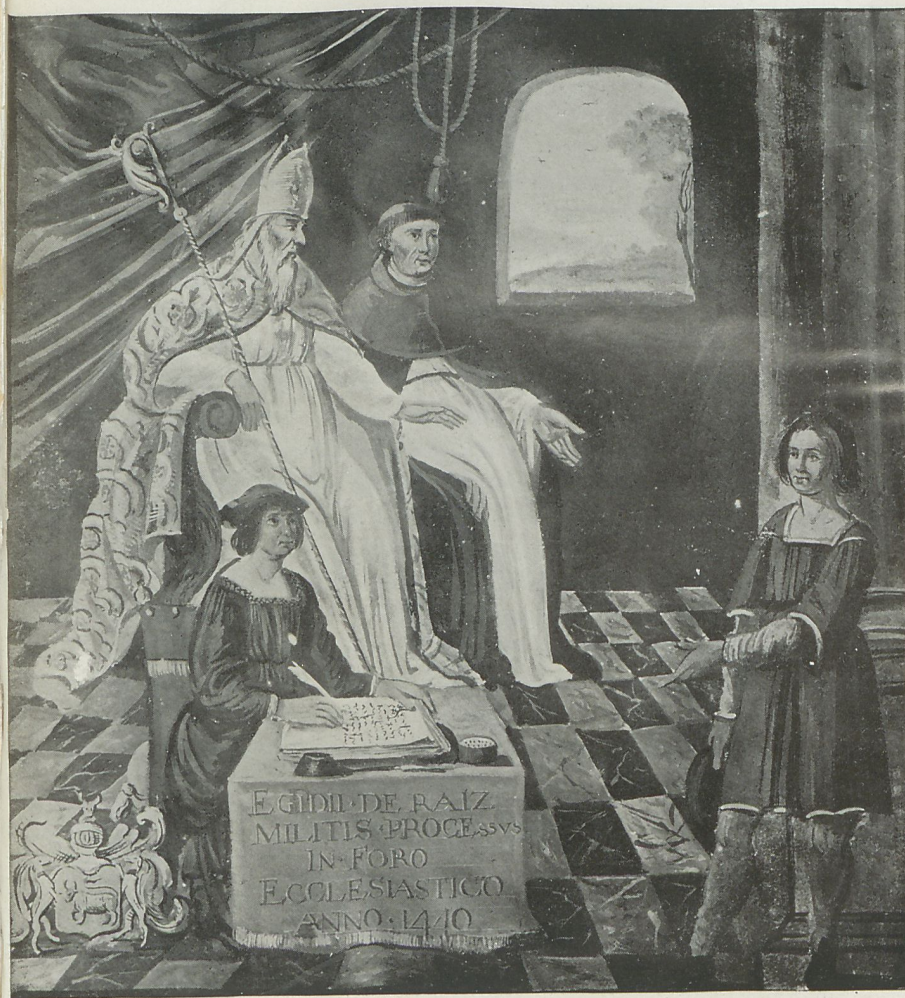


PORTRAIT DE GILLES DE LAVAL, BARON DE RAIS
(D'après les Monuments de la Monarchie Française)
de MONTFAUCON

et lui témoin, répondit que oui; et tous deux allèrent à ladite chambre, et comme lui témoin arrivait à la porte de la chambre, lui apparut en la place un grand serpent de couleur verte, de la grosseur d'un chien, et dit audit Gilles qu'il se gardât d'entrer en ladite chambre, car il venait de voir un serpent, lequel Gilles, effrayé, commença par se sauver, lui témoin le suivant. Après, ledit Gilles prit une croix en laquelle était une parcelle de la Vraie S^{te} Croix, et ainsi protégé alla dans ladite chambre, et lui témoin lui dit qu'il n'était bon d'avoir la Bienheureuse Croix en cette affaire, et après, lui, témoin, entra dans ladite chambre et toucha ladite apparence d'or, et s'aperçut que ce n'était qu'une poussière de couleur fauve, et, par ce, connut la fausseté des mauvais esprits.

Item, dit que lorsque la dernière fois (savoir au mois de juillet) ledit Gilles voulut aller vers le Seig^r Duc, lui témoin, a, de son commandement, interrogé ledit Baron de vouloir lui dire si ledit Gilles sûrement irait et reviendrait de vers ledit Duc, lequel répondit que oui, et auquel Baron il fit ladite interrogation et en eut ladite réponse, tant à Machecoul qu'à Nantes, et après à Josselin.

Item, dit ledit François qu'il eut au nom dudit Gilles accusé, réponse vraie du diable Baron, savoir que ledit Gilles voulait aller reprendre le Capitaine de S^t Etienne de Malemort, que la garnison de Paluau ou des Essarts voulait surprendre, et commanda de chevaucher ledit Gilles, qui entendait faire embuscade contre ceux de ladite Garnison, ce qu'il fit, et ledit François lui dit que Baron lui avait dit qu'il ne trouverait ladite garnison, ce



LE PROCÈS DE GILLES DE RAIS

D'après une miniature ancienne
(Manus. latin 17663. Bibl. Nat.)

LA CONFESSION D'HENRIET

Sçavoir ledit Henriet qu'il avoit esté serviteur et chambellant dudit Sire de Rays, et que quand ledit Sire de la Suze prit le Château et forteresse de Chantossé, ledit Henriet avoit ouy dire à Messire Charles de Lecœut qu'on avoit trouvé des Enfants morts au bas d'une Tour dudit Château, et avoit demandé audit Henriet s'il n'en sçavait rien, qu'il luy avoit dit que non, et qu'alors il ne sçavoit pas, mais dit que quand le Sire de Rays eût recouvré la place de Chantossé, et y fut allé pour la donner au Duc Nostre Souverain Seigneur, ledit Sire luy avoit fait faire serment de ne recoler ses secrets qu'il luy vouloit montrer, après lequel serment ainsy fait, commanda auxdits Henriet et Poitou, et à un nommé Petit Robin qui est décédé, d'aller à cette Tour où estoient morts lesdits Enfants, et les prendre, les mettre dans un coffre pour estre menés à Machecoul, et qu'en ladite Tour il avoit trouvé trente six têtes qui furent mises en trois Coffres bien liez avec des cordes, et menés par eau audit lieu de Machecoul, où ils furent mis, et non au lieu de Chantossé, parceque ledit Sire de Rays n'y fut qu'un jour ou deux depuis qu'ils avoient recouvré ladite Place dudit sire de la Suze son frère pour en donner la possession à Mondit Seigneur le Duc auquel ledit Sire en avoit fait transport; et de là ledit Sire de Rays s'en alla à Machecoul où lesdits Enfants estoient comme tout pourris, parce qu'ils avoient esté mis à mort auparavant que ledit sieur de La Suze prit ladite Place, et que ledit Henriet,



L'EXÉCUTION DE GILLES DE RAIS

D'après une miniature du Président BOUHIER

(Manus. franç. 23836. Bibl. Nat.)